



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

**Service Interministériel Régional des Affaires Civiles  
et Économiques de Défense et de Protection Civile**

Rouen, le 31 mai 2024

Le Préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
En communication à :

Messieurs les sous-préfets  
du Havre et de Dieppe

**Objet :** Gestion sanitaire des vagues de chaleur estivale

**P.J. :**

- Annexe de la disposition spécifique de « l'ORSEC départemental » relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur
- Guide « vagues de chaleur »

Le dispositif national destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur est activé chaque année le 1<sup>er</sup> juin et se prolonge jusqu'au 15 septembre, date qui marque la fin de la veille estivale.

Cette gestion des effets des vagues de chaleur s'appuie sur la mise en œuvre de la disposition spécifique « ORSEC départemental 2021 » relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur, en lien avec les niveaux de vigilance météorologique jaune, orange et rouge.

Vous trouverez ci-joint à votre attention, l'annexe à cette disposition, actualisée en 2024. Une attention particulière doit être accordée aux événements prévus en plein air, susceptibles d'accueillir un public important sur le territoire de votre commune.

Ce document détaille sous forme de fiches les principes mis en œuvre au niveau départemental, et les actions attendues au niveau communal. En cas de vague de chaleur inhabituelle et prolongée, il vous appartient donc de mettre en œuvre un certain nombre de mesures (cf fiche 2 de l'annexe).

.../...

D'autres mesures peuvent être prises par anticipation (mise en place d'un réseau d'alerte, recensement des personnes vulnérables, adaptation de votre plan communal de sauvegarde – PCS).

Pour ce faire, vous trouverez joint à ce courrier, un guide qui doit vous permettre d'adapter votre plan communal de sauvegarde (PCS) en conséquence.

Je tiens à vous rappeler qu'en période de veille estivale, tout évènement inhabituel devra être communiqué à mes services (SIRACEDPC) qui se tiennent à votre disposition pour toute information au numéro suivant :

- Tél. : 02 32 76 55 00 (astreinte de sécurité civile)

- et à l'adresse courriel suivante :

[pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous remercie de l'attention particulière que vous apporterez au suivi de cette situation en cas de fortes chaleurs.



Jean-Benoît ALBERTINI